



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Alexandre tenue à l'Hôtel de Ville au 453 rue St-Denis, le 4 novembre 2024, le Conseil a adopté le règlement 24-420 intitulé :

RÈGLEMENT 24-420 – Relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI)

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'Hôtel de Ville, 453, rue Saint-Denis durant les heures régulières et sur le site Internet de la Municipalité à www.saint-alexandre.ca

Donné à Saint-Alexandre
Le 4 décembre 2024

Marc-Antoine Lefebvre,
Directeur général et greffier-trésorier